



# Chiffres Clés 2025

LE HANDICAP  
EN GUYANE



## Combien de personnes sont concernées par le handicap en Guyane ?

### Enfants

- 1 674** enfants ont déposé une **demande à la MDPH** en 2023
- 2 964** enfants bénéficient de l'**AEEH**
- 93** enfants bénéficient de la **PCH**
- 2 719** enfants ont droit à un **AESH**
- 899** enfants ont été orientés vers un **ESMS** en 2023
- 1 140** enfants sont **en attente de prise en charge** au 31-12-2024

- 14 ‰** enfants Source : MDPH 2023 / INSEE 2024
- 25 ‰** enfants 30 ‰ dans l'hexagone Source : CAF 2024 / INSEE 2024
- 0,8 ‰** enfants 2 ‰ dans l'hexagone Source : DREES 2023 / INSEE 2024
- 7 ‰** élèves Source : MDPH 2023 / Rectorat 2024
- 7 ‰** enfants Source : MDPH 2023 / INSEE 2024
- 9 ‰** enfants Source : ViaTrajectoire2024/INSEE2024

### Adultes

- 2 949** adultes ont déposé une **demande à la MDPH** en 2023
- 3 752** adultes bénéficient de l'**AAH**
- 844** adultes bénéficient de la **PCH**
- 801** adultes ont été orientés vers un **ESMS** en 2023
- 1 097** adultes sont **en attente de prise en charge** au 31-12-2024

- 19 ‰** adultes Source : MDPH 2023 / INSEE 2024
- 24 ‰** adultes 35 ‰ dans l'hexagone Source : CAF 2024 / INSEE 2024
- 5 ‰** adultes 7 ‰ dans l'hexagone Source : DREES 2023 / INSEE 2024
- 5 ‰** adultes Source : MDPH 2023 / INSEE 2024
- 7 ‰** adultes Source : ViaTrajectoire2024/INSEE2024

## Une connaissance partielle sous l'effet du non-recours

Dans le champ du handicap – et des politiques sociales de manière générale – **les besoins de la population sont généralement identifiés au regard de l'offre de prestations ou de prise en charge**. Ainsi, on estime la population en situation de handicap en regardant le nombre de personnes ayant des droits ouverts à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). En France, cela concerne 6 millions de personnes âgées de moins de 60 ans, soit 14% de la population. Nous ne disposons pas de cette donnée consolidée en Guyane. On sait toutefois que près de **3 000 enfants bénéficient de l'allocation pour l'éducation d'enfants en situation de handicap (AEEH) et près de 4000 adultes bénéficient de l'allocation pour adultes en situation de handicap (AAH)**. L'AAH est une prestation qui concerne les personnes à bas revenus qui ont un taux d'incapacité de 50% ou plus et qui rencontrent des difficultés importantes pour accéder à l'emploi. Au 1er avril 2025, le montant de l'AAH pour une personne seule est de 1 033€ par mois. L'AEEH est quant à elle versée sans condition de ressource. Elle sert à compenser en partie les frais d'éducation et de soin engagés par une personne ayant à sa charge un enfant en situation de handicap. Cela concerne les enfants ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %, et les enfants ayant un taux d'incapacité compris entre 50% à 80% fréquentant un établissement ou service adapté. Le montant de l'allocation varie selon le taux d'incapacité de l'enfant, et si les parents doivent réduire leur activité professionnelle ou recourir à l'embauche d'une tierce personne.

Ces deux allocations sont les prestations qui couvrent le plus grand nombre de personnes en situation de handicap en Guyane : 7 000 personnes sont concernées. **Cela équivaut à 25 allocataires pour 1 000 habitants. C'est un peu moins que dans l'Hexagone** où l'on dénombre 30 allocataires pour 1 000 habitants. **Cet écart évoque un moindre recours aux droits en Guyane**. Plusieurs causes sont possibles : une méconnaissance des droits et des procédures pour en bénéficier, des difficultés administratives, des contraintes géographiques avec des guichets localisés sur le littoral en sont quelques exemples. Cet écart peut aussi témoigner de la proportion de la population guyanaise non éligible aux droits délivrés par la MDPH en raison d'un titre de séjour manquant. Il est ainsi difficile d'obtenir une estimation précise de la population concernée par un handicap en Guyane.

S'agissant des besoins de prise en charge, en termes d'accompagnement, d'accueil et de soin, près de **900 enfants et 800 adultes ont été orientés par la MDPH vers des établissements et services du médico-social (ESMS) en 2023** (ils étaient 600 enfants et 600 adultes en 2022). Ils représentent respectivement 30% des bénéficiaires de l'AEEH et 20% des bénéficiaires de l'AAH. Compte tenu d'un nombre de places restreint, et des durées de prises en charge (les places sont occupées longtemps) ces orientations peuvent rester sans réponse plusieurs années. Au 31 décembre 2024, **2 237 personnes ayant reçu une orientation de la MDPH étaient en attente d'une prise en charge** de la part d'au moins un ESMS.

## Quelle est la situation socio-économique des personnes en situation de handicap en Guyane ?

### Scolarisation

Source : Rectorat 2024/2025

**2 869 élèves sont en situation de handicap**

soit 2,4% des effectifs du 1er degré  
soit 4,2% des effectifs du 2nd degré

**44%** sont scolarisés en classe ordinaire. Les autres sont en ULIS. (76% à l'échelle nationale)

**58%** sont concernés par un **trouble intellectuel et cognitif** (35% à l'échelle nationale)

**11%** sont concernés par un **trouble du spectre autistique** (11% à l'échelle nationale)

Source : France Travail 1<sup>er</sup> 2025

### Emploi

**1 330 demandeurs d'emploi sont en situation de handicap**

soit 3% des demandeurs d'emploi

**10 400** travailleurs avec **RQTH**

**178** places en **ESAT**

**46 ETP réservés** aux travailleurs handicapés

**3%** ont obtenu un **emploi** au 1<sup>er</sup> trimestre (13% à l'échelle nationale)

contre 7% des demandeurs "valides"  
(38% à l'échelle nationale)

**32%** sont en **demande d'emploi** depuis **plus de 1 an** contre 18% des demandeurs "valides"

Source : RPLS 2025 / SNE 2024

### Logement

**88 logements sociaux sont adaptés** ou adaptables aux fauteuils roulants

soit 4% des logements sociaux  
contre 6% à l'échelle nationale

**500 ménages** sont en **demande de logement social** en raison d'un handicap  
7% ont obtenu un logement  
contre 10% des autres demandeurs

**40 places en habitat inclusif** financées

Source : CAF 2025/handidonnées

### Ressources

**3 740 foyers** bénéficient de l'**AAH** (dont **935 avec des enfants** à charge)

Ils touchent en moyenne **919€/mois**  
c'est 100€ de plus qu'à l'échelle nationale,  
signe de la pauvreté des ménages en Guyane  
avant redistribution

**2 687 foyers** bénéficient de l'**AEEH**

Ils touchent en moyenne **212€/mois** au titre de cette allocation

**63%** de ces foyers sont sous le seuil de pauvreté

## Les personnes en situation de handicap cumulent des difficultés d'insertion socio-économique

A l'école, **les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)** qui définit le type d'accompagnement requis (aide humaine, classe spécialisée, matériel adapté, etc.) pour améliorer leurs conditions de scolarisation en milieu ordinaire. En Guyane, cela concernait près de **2 900 élèves à la rentrée 2024**. Parmi eux, **44% sont scolarisés en classe ordinaire** ; les autres sont en classe adaptée (ULIS ou UEE). C'est moins qu'à l'échelle nationale, où la scolarisation en classe ordinaire est majoritaire (76%). La Guyane se distingue également par une proportion plus importante d'élèves concernés par des troubles intellectuels ou cognitifs (58% contre 35% à l'échelle nationale). Cet écart est difficile à expliquer pour l'heure, mais il pourrait témoigner des difficultés rencontrées par les familles pour obtenir un diagnostic plus précis alors que les services spécialisés sont saturés (TSA, dys, etc.). Notons que nous ne disposons pas encore des données requises pour estimer le nombre d'enfants en situation de handicap non scolarisés en Guyane.

S'agissant de l'emploi, la MDPH dénombre 10 400 personnes avec une reconnaissance de travailleur handicapé en Guyane. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, 1 330 sont inscrites à France Travail en tant que demandeurs d'emploi. 37% d'entre elles sont en demande d'emploi depuis plus d'un an (contre seulement 18% des demandeurs sans handicap reconnu). Ainsi, **les personnes en situation de handicap restent plus longtemps au chômage que les autres. Ces difficultés d'insertion professionnelle sont d'autant plus prégnantes en Guyane** : à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, seuls 3% des demandeurs en situation de handicap ont obtenu un emploi, contre 13% à l'échelle nationale, soit un écart de 10 points.

**Le logement est une autre dimension essentielle de l'inclusion et de la participation à la société. Mais là aussi, les personnes handicapées rencontrent plus de difficultés que les autres** : selon la Fondation pour le logement des personnes défavorisées, les problématiques de logement touchent 24% des ménages concernés par une situation de handicap en France contre 20% de l'ensemble des ménages. En Guyane, le mal-logement concerne des proportions de la population beaucoup plus élevées : un logement sur trois est suroccupé (contre seulement 4% des logements en France), et 10% des logements n'ont pas d'électricité. Pour répondre à ces enjeux sur un territoire où 69% de la population est pauvre (Insee 2018), le logement abordable pourrait jouer un rôle important, mais pour l'heure, la Guyane ne **compte que 88 logements sociaux adaptés ou adaptables au handicap (soit 4% du parc social)**. L'habitat inclusif apporte une réponse complémentaire avec 40 places financées.

Ainsi, être en situation de handicap expose à plus de difficultés socio-économiques que le reste de la population : pauvreté, chômage, discriminations, mal-logement. Des politiques publiques sont mises en place pour enrayer cela, mais leurs effets restent limités.

## Quelles sont les réponses apportées en Guyane ?

### Taux d'orientation

(décisions favorables/ensemble des décisions)

Enfants	Adultes
71% AEEH	63% AAH
82% ESMS	64% ESMS
80% AESH	91% RQTH

## Orientations MDPH

**16 000 demandes** déposées  
**3 mois** de délai de traitement pour une demande générique (2025)  
**45 accords Creton**

Source : MDPH Guyane 2023

### 2 522 orientations "cibles" en attente de prise en charge fin 2024

**Enfants**  
**1 225** décisions en attente  
 dont **930** depuis + **d'1 an** (76%)  
 dont **192** depuis **3 ans ou +** (16%)

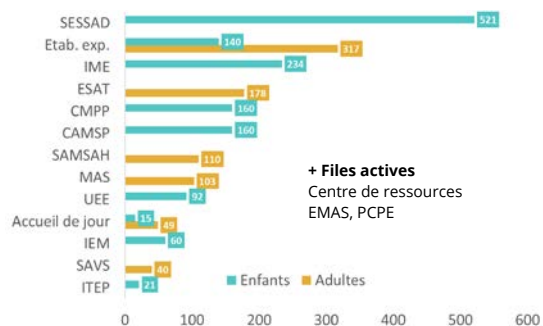
**Adultes**  
**1 297** décisions en attente  
 dont **887** depuis + **d'1 an** (68%)  
 dont **124** depuis **3 ans ou +** (10%)

## Offre d'accompagnement et d'accueil

**Enfants** **1 403 places**  
 12 places pour 1 000 enfants  
 dont **140** expérimentales

**Adultes** **797 places**  
 5 places pour 1 000 adultes  
 dont **317** expérimentales

**C'est nouveau !**  
**+ 20 places** en accueil de jour en 2024



Source : ARS Guyane 2025

## Offre de soins

<b>210 psychologues</b>	<b>70</b> pour 100 000 habitants	113/100 000 à l'échelle nationale
<b>53 psychomotriciens</b>	<b>18</b> pour 100 000 habitants	23/100 000 à l'échelle nationale
<b>50 ergothérapeutes</b>	<b>17</b> pour 100 000 habitants	37/100 000 à l'échelle nationale
<b>29 orthophonistes</b>	<b>10</b> pour 100 000 habitants	37/100 000 à l'échelle nationale

Source : ADELI 2024

## Une offre qui reste en deçà des besoins de la population en situation de handicap

En 2023, **16 000 demandes ont été déposées à la MDPH en Guyane**. Le délai de traitement pour une demande générique est de 3 mois en 2025. C'est relativement rapide comparé aux délais observés dans les autres régions : 5 mois en Guadeloupe, 8 mois en Martinique, 4 mois à l'échelle nationale. En Guyane, les demandes reçoivent généralement une réponse favorable : c'est le cas de 71% des demandes d'AEEH et 63% des demandes d'AAH. La PCH est moins attribuée : moins d'une demande sur trois est satisfaite. Selon la MDPH, cela s'explique par des demandes qui ne répondent pas aux critères prévus par la prestation.

**Concernant les orientations vers les ESMS, les enfants sont plus enclins que les adultes à obtenir une réponse favorable de la part de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) : 82% des enfants en demande ont reçu une orientation, contre 64% des adultes.** Cependant, compte tenu du nombre de places limitées, ces orientations peuvent rester sans réponse plusieurs années avant de se traduire effectivement par un accueil ou un accompagnement. Fin 2024, Via Trajectoire dénombrait ainsi **2 522 orientations cibles en attente de prises en charge, dont 72% depuis plus d'un an.**

**L'offre du territoire est majoritairement composée de places pour enfants : cela concerne deux tiers des places, soit 1 400 places.** Rapportées à la population enfant, la Guyane compte ainsi 12 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il s'agit d'un taux d'équipement similaire à celui de la France (11 pour 1 000). **L'offre à destination des adultes est plus réduite avec 800 places, soit 5 places pour 1 000 adultes** âgés de moins de 64 ans. C'est deux fois moins que le taux d'équipement national (10,5 pour mille). Ces dernières années, l'offre adulte s'est surtout développée à travers des établissements expérimentaux en Guyane. Ils représentent 40% des places adultes (10% pour les places enfants). L'offre du territoire est complétée par des dispositifs fonctionnant en file active, pour lesquels il est plus difficile de chiffrer les capacités. C'est notamment le cas du Pôle de compétences et prestations externalisées (PCPE) et des trois équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS).

**L'offre de prise en charge est aussi affectée par la population de professionnels spécialisés : ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, etc.** Ils sont moins présents en Guyane qu'ailleurs en France. **On recense notamment 10 orthophonistes pour 100 000 habitants, soit trois fois moins qu'à l'échelle nationale** où ils sont 37 pour 100 000 habitants. En outre, ces professionnels du soin ne sont pas toujours accessibles pour un public en situation de handicap : cabinet situé à l'étage sans ascenseur, professionnels non formés à la prise en charge de patients autistes, etc. Enfin, l'offre de soin du territoire est aussi limitée par sa localisation : la majorité des établissements et services est concentrée sur le littoral. Aussi les structures sont difficilement accessibles pour les habitants de la Guyane non routière. Des enjeux de mobilité au sein des villes contraignent aussi l'accès à l'offre de prise en charge, avec peu de transports en commun et peu de transports adaptés.

Le CREAI Guyane est un centre ressource  
en faveur des acteurs du secteur social  
et médico-social de la région.

Il participe aux politiques publiques,  
soutient les professionnels et facilite  
les échanges régionaux dans le but  
de répondre aux besoins des personnes  
en situation de vulnérabilité.



[www.creai-guyane.org](http://www.creai-guyane.org)

## CONTACT



📍 1 rue Roland Barrat, Cayenne

📞 06 94 12 59 00

✉ contact@creai-guyane.org

in creai-guyane



GUYANE  
HANDIDONNÉES

← **C'EST ICI !**

